**REGLEMENT VIDE-GRENIER du 6 septembre 2020**

Le vide-grenier est prévu le **dimanche 6 septembre 2020 de 9h à 16 h dans la rue de la Méditerranée et rues adjacentes.**  **Aucun emplacement ne sera attribué sur la Place François Jaumes.** En cas de météo défavorable, l’association pourra annuler le vide-grenier et remboursera les participants (mail ou SMS envoyé selon cordonnées fournies par vos soins le matin du vide-grenier avant 7h). **Mare Nostrum** assure la publicité de ce vide-grenier par voie d'affiches, de presse, de mailing, d’insertion sur son site, Facebook, Twitter, Instagram et tout autre moyen de son choix.

**L’inscription par écrit (+dossier) est obligatoire avant la date du vide-grenier et au plus tard LE mardi 1er septembre 2020 à 19 h (voir Fiche d’inscription). Plus aucune inscription ne sera acceptée après ces date et heure. Les inscriptions pourront également être stoppées** avant cette date **si le nombre maximum d’inscriptions fixé à 100** est atteint**. Nous avons déjà enregistré 60 inscriptions (inscriptions de mai reportées à septembre.**

**En cas de questionnement prière d’envoyer un mail ou d’appeler l’un des organisateurs. En cas de dossier incomplet aucun emplacement ne sera attribué.**

**Chaque participant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant, ce qui exclut la revente d'objets neufs ou confiés par un commerçant**. Les meubles « meublants » (canapés, armoires, bibliothèques, gros électroménagers... ) sont interdits. La vente de denrées alimentaires est également interdite. **Mare Nostrum** **se réserve le droit d’accepter ou de refuser un participant. En cas de litige avec un exposant elle procédera à son exclusion et au remboursement des frais avancés.**

L'installation des participants débutera le jour même dès 7h et devra impérativement être terminée à 9 h. **Aucun véhicule ne sera autorisé dans le périmètre du vide-grenier au delà de 8h45.** Le rangement en fin de manifestation devra être terminé au plus tard à 17 h ; **chaque exposant repartira avec ses invendus et laissera son emplacement propre**.

Les emplacements sont de trois (3) mètres sur deux (2). **Ils sont attribués sans table ni chaise, et en fonction d’un plan d’installation prédéfini par les organisateurs. Les places allouées sont définitives. Les conditions seront certainement plus strictes, à savoir un espace entre chaque stand d’au moins 1,50 mètre, afin de respecter les mesures obligatoires de distanciation. En cas d'impossibilité à être présent le jour prévu, merci de bien vouloir prévenir au plus tard le mardi 1er septembre 2020 avant 19 h.**